

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE
SECOURS
DE L'INDRE
-----**

Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20190628-A4-DE
Date de télétransmission : 01/07/2019
Date de réception préfecture : 01/07/2019

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 01 JUIL. 2019

Publié, affiché, notifié le 02 JUIL. 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2019

Délibération A4

Acceptation don

VOTE : UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

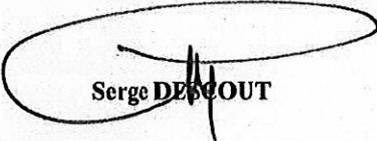
Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-30 et R 1424-30 ;

VU l'octroi de la somme s'élevant à un montant de mille euros (1 000 €) au profit du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE

Article unique : le don de la fondation MMA des entrepreneurs du futur d'un montant de mille euros (1 000 €) au profit du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre est accepté.


Serge DESCOUT